

**ETAT PREVISIONNEL
DES RECETTES ET DES DEPENSES
EXERCICE 2010**

- PROJET DE BUDGET -

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LORS DE SA SESSION DES 27 et 28 OCTOBRE 2009

*

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIETES VEGETALES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	
1.1 Les Recettes	7
1.2 Les Dépenses	8
1.3 Réserve pour déficit	9
1.4 Conclusion et Perspectives	9
2. TABLEAU DE SYNTHÈSE	
2.1 Recettes	13
2.2 Dépenses	13
3. FICHES DÉTAILLÉES PAR LIGNE BUDGÉTAIRE	
3.1 Recettes	21
3.2 Dépenses	29
Titre 1 – Personnel	31
Titre 2 – Immeubles, matériel, et dépenses de fonctionnement	41
Titre 3 – Dépenses opérationnelles	53
4. TABLEAU DES EFFECTIFS	63

1. INTRODUCTION

- 1.1. RECETTES
- 1.2. DEPENSES
- 1.3. RESERVE POUR DEFICIT
- 1.4. PERSPECTIVES

1. INTRODUCTION

1.1. LES RECETTES

1.1.1. Principe

En application du règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission, établissant les règles d'exécution du règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 572/2008 de la Commission, les recettes proviennent essentiellement :

- des diverses taxes payées par les demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales ;
- du produit de la vente du Bulletin officiel et du Rapport annuel de l'Office ;
- du produit des intérêts sur comptes bancaires.

1.1.2. Hypothèses budgétaires

Pour les six grands groupes de taxes les montants estimés sont les suivantes :

Type de taxes	Montant (EUR)	Commentaires
Taxes de demandes	2,520,000	(soit 2800 demandes x 900 €)
Taxes d'examens	3,480,000	(soit 2400 examens x 1450 €)
Taxes annuelles	5,400,000	(soit 18000 titres x 300 €)
Taxes fixées par le Président	15,000	(soit 375 taxes x 40 €)
Taxes de rapports	288,000	(soit 1200 rapports x 240 €)
Taxes de vente de rapports	84,000	(soit 350 rapports x 240 €)
<i>Total</i>	<i>11,787,000</i>	

La prévision totale des recettes est de **13.037.000** euros, distribuée comme suit :

Produit provenant des taxes	11,787,000
Réserve pour déficit	850,000
Recettes provenant de services rendus à titre onéreux	12,000
Recettes de services fournis à titre onéreux	pm
Recettes diverses	188,000
Programme multi-bénéficiaires	200,000
Total	13,037,000

Le détail des taxes à percevoir est présenté au point 3.1. Recettes.

1.2. LES DEPENSES

1.2.1. Titre 1 : Personnel

Le tableau des effectifs 2010 prévoit un total de 46 postes. La répartition des postes s'effectue comme suit :

- le Président (1 AD) ;
- le Vice-Président (1 AD) ;
- l'Unité Technique (2AD et 14 AST) ;
- l'Unité Finances et Administration (2AD et 12 AST) ;
- le Service Juridique (1 AD et 2 AST) ;
- le Service du Personnel (2 AST) ;
- le Service Informatique (5 AST) ;
- le Service audit (1 AD et 1 AST) ;
- la secrétaire du Président (1 AST) ; et,
- la secrétaire du Vice-Président (1 AST).

Les dépenses inscrites au Titre 1 sont de 5.422.000 euros, en hausse de 1,9 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 1 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

Le tableau des effectifs est repris au point 4 de ce document.

1.2.2. Titre 2 : Immeuble, matériel, dépenses diverses de fonctionnement

La prévision de dépenses relative au Titre 2 est de 1.487.000 euros ; soit une baisse de 18,8 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 2 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

1.2.3. Titre 3 : Dépenses opérationnelles

Les crédits inscrits au Titre 3 s'élèvent à 6.328.000 euros ; en baisse de 1,6 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les principaux articles ou postes de ce Titre 3 sont repris dans les fiches détaillées par lignes budgétaires.

1.2.4. Total des dépenses

Le total des dépenses prévues pour 2010 s'élève à 13.237.000 euros pour les crédits d'engagement et à 13.037.000 euros pour les crédits de paiement.

1.3. RESERVE POUR DEFICIT

Le budget prévoit désormais un titre de recettes appelé « Réserve pour déficit » créé pour opérer l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Le montant nécessaire pour équilibrer le déficit en 2010 est calculé comme suit :

Total des crédits de paiement	13,037,000 EUR
Total des recettes	12,187,000 EUR
Réserve pour déficit	850,000 EUR

1.4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le total des dépenses prévues dans ce *Projet de Budget 2010* est de 13.237.000 euros.

Le total des recettes et des crédits de paiement est, lui, de 13.037.000 euros.

En matière de *recettes*, le nombre de demandes de protection parvenant annuellement à l'Office ainsi que le nombre de titres octroyés et les taxes qui en découlent, permettent de conserver une structure financière saine et stable.

En matière de *dépenses*, les mouvements sont les suivants :

- une hausse modeste des *dépenses de personnel* est prévu ;
- une importante baisse des *dépenses de fonctionnement* ;
- enfin, une baisse modeste des *dépenses opérationnelles*.

2. TABLEAU DE SYNTHESE

2.1. RECETTES

2.2. DEPENSES

2. TABLEAU DE SYNTHESE / SUMMARY TABLE

2.1. RECETTES / INCOME

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE RECETTES	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2010 Recettes	BRS 2009 Recettes	2008 Recettes
		(C.A. 10/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)
1	RECETTES			
1000	Produit provenant des taxes	11,787,000	11,469,000	9,647,944.64
	TOTAL TITRE 1	11,787,000	11,469,000	9,647,944.64
3	RESERVE			
3000	Réserve pour déficit	850,000	1,355,000	1,112,383.88
	TOTAL TITRE 3	850,000	1,355,000	1,112,383.88
5	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMIN.			
5000	Recettes de fonctionnement administratif	12,000	12,000	39,539.33
	TOTAL TITRE 5	12,000	12,000	39,539.33
6	RECETTES DE SERVICES A TITRE ONEREUX			
6000	Recettes de la vente du Bulletin officiel	pm	15,000	15,456.00
	TOTAL TITRE 6	pm	15,000	15,456.00
9	RECETTES DIVERSES			
9100	Intérêts sur comptes	188,000	188,000	746,224.94
9200	Dons et legs	pm	pm	0.00
9300	Programme multi-bénéficiaires	200,000	200,000	173,037.60
	TOTAL TITRE 9	388,000	388,000	919,262.54
	TOTAL RECETTES	13,037,000	13,239,000	11,734,586.39

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 1	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2010 Crédits	BRS 2009 Crédits	2008 Crédits
		(C.A. 10/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)
DEPENSES - TITRE 1				
1	PERSONNES LIEES A L'OCVV			
11	Personnel en activité			
1100	Dépenses liées au personnel en activité	5,000,000	4,900,000	4,432,906.02
	TOTAL CHAPITRE 11	5,000,000	4,900,000	4,432,906.02
12	Perfectionnement professionnel			
1200	Perfectionnement professionnel	80,000	80,000	80,000.00
	TOTAL CHAPITRE 12	80,000	80,000	80,000.00
13	Missions et déplacements			
1300	Missions et déplacements	210,000	210,000	197,622.87
	TOTAL CHAPITRE 13	210,000	210,000	197,622.87
14	Prestations d'appoint			
1400	Personnel intérimaire, assistance technique et administrative	100,000	100,000	46,109.94
	TOTAL CHAPITRE 14	100,000	100,000	46,109.94
15	Service social			
1500	Secours extraordinaire, interventions sociales	15,000	12,000	14,188.21
	TOTAL CHAPITRE 15	15,000	12,000	14,188.21
17	Frais de réception et de représentation			
1700	Frais de réception & représentation	17,000	17,000	9,402.27
	TOTAL CHAPITRE 17	17,000	17,000	9,402.27
	TOTAL DEPENSES - TITRE 1	5,422,000	5,319,000	4,780,229.31

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 2	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2010 Crédits		BRS 2009 Crédits		2008 Crédits	
		(C.A. 10/09 A.C.)		(C.A. 03/09 A.C.)		(C.A. 03/09 A.C.)	
DEPENSES - TITRE 2							
2	IMMEUBLES, MAT., DEP. FONCTIONNEMENT						
20	Investissements immobiliers						
2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300,000		400,000		712,430.26	
	TOTAL CHAPITRE 20	300,000		400,000		712,430.26	
21	Informatique						
2100	Equipements, logiciels, services externes	350,000		400,000		520,817.00	
	TOTAL CHAPITRE 21	350,000		400,000		520,817.00	
22	Biens meubles et frais accessoires						
2200	Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque	100,000		220,000		202,665.13	
	TOTAL CHAPITRE 22	100,000		220,000		202,665.13	
23	Fonctionnement administratif courant						
2300	Dépenses de fonctionnement administratif courant	192,000		192,000		188,744.34	
	TOTAL CHAPITRE 23	192,000		192,000		188,744.34	
24	Affranchissement et télécommunications						
2400	Dépenses d'affranchissement et de télécommunications	100,000		100,000		96,081.96	
	TOTAL CHAPITRE 24	100,000		100,000		96,081.96	
25	Réunions et convocations						
2500	Dépenses de réunions et de convocations	300,000		300,000		311,322.64	
	TOTAL CHAPITRE 25	300,000		300,000		311,322.64	
26	Audit et évaluations						
2600	Audit et évaluations	145,000		220,000		115,400.00	
	TOTAL CHAPITRE 26	145,000		220,000		115,400.00	
	TOTAL DEPENSES - TITRE 2	1,487,000		1,832,000		2,147,461.33	

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 3	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2010 (C.A. 10/09 A.C.)		BRS 2009 (C.A. 03/09 A.C.)		2008 (C.A. 03/09 A.C.)	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
DEPENSES - TITRE 3							
3	DEPENSES OPERATIONNELLES						
30	Indemnités à verser aux offices d'examen						
3000	Indemnités pour les offices d'examen (U.E. et autres)	5,200,000	5,200,000	5,200,000	5,200,000	4,995,295.87	3,928,005.46
	TOTAL CHAPITRE 30	5,200,000	5,200,000	5,200,000	5,200,000	4,995,295.87	3,928,005.46
31	Maintien des collections de référence						
3100	Dépenses pour organismes compétents (U.E. et autres)	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	TOTAL CHAPITRE 31	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
32	Acquisition d'autres rapports d'examen						
3200	Acquisition d'autres rapports d'examen	288,000	288,000	240,000	200,000	284,895.00	185,715.00
	TOTAL CHAPITRE 32	288,000	288,000	240,000	200,000	284,895.00	185,715.00
33	Examen des dénominations						
3300	Dépenses pour l'examen des dénominations	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	TOTAL CHAPITRE 33	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
34	Publications et traductions						
3400	Publications officielles, générales et de vulgarisation	200,000	200,000	250,000	248,000	233,362.54	184,419.72
	TOTAL CHAPITRE 34	200,000	200,000	250,000	248,000	233,362.54	184,419.72
35	Etudes, enquêtes, consultations techniques						
3500	Etudes techniques	300,000	200,000	300,000	200,000	0.00	347,590.34
	TOTAL CHAPITRE 35	300,000	200,000	300,000	200,000	0.00	347,590.34
36	Conseillers spéciaux						
3600	Conseillers spéciaux	40,000	40,000	40,000	40,000	39,757.04	24,328.56
	TOTAL CHAPITRE 36	40,000	40,000	40,000	40,000	39,757.04	24,328.56
37	Programme multi-bénéficiaires						
3700	Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires	300,000	200,000	400,000	200,000	158,476.50	136,836.67
	TOTAL CHAPITRE 37	300,000	200,000	400,000	200,000	158,476.50	136,836.67
	TOTAL DU TITRE 3	6,328,000	6,128,000	6,430,000	6,088,000	5,711,786.95	4,806,895.75
	TOTAL DEPENSES	13,237,000	13,037,000	13,581,000	13,239,000	12,639,477.59	11,734,586.39

3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE

3.1. RECETTES

3.2. DEPENSES

3.1. RECETTES

TITRE 1 - RECETTES

TITRE 3 - RESERVE

TITRE 5 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

TITRE 6 - RECETTES DE SERVICES FOURNIS A TITRE ONEREUX

TITRE 9 - RECETTES DIVERSES

TITRE 1 - RECETTES

CHAPITRE 10 - PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES

POSTE 1000 - Taxes perçues

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
11,787,000	11,469,000	9,647,944.64

Commentaire :

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (J.O. n°227 du 1/9/1994, p. 1), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 15/2008 (J.O. N° L 8 du 11/01/2008, p. 2).

Ces recettes de l'Office sont composées des taxes payées par des demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales, ainsi que par d'autres parties participant à une procédure. Règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission du 31 mai 1995 établissant les règles d'exécution du Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office communautaire des variétés végétales et modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 572/2008 (JO n° L 161 du 20/06/2008).

Evaluation des recettes :

1) Hypothèses de travail :

Les prévisions en matière de taxes reposent sur les hypothèses suivantes :

- **taxes d'examen :** 2.400 demandes feront l'objet d'une taxe d'examen ;
- **taxes de demande :** 2.800 demandes parvenant à l'Office ;
- **taxes annuelles :** 18.000 titres en vigueur.

2) *Evaluation chiffrée :*

Les recettes ci-après sont estimées sur la base des nouveaux niveaux de taxes en vigueur au 01/01/2009.

TAXE	2010
TAXE DE DEMANDE	2,520,000
TAXE D'EXAMEN	3,480,000
TAXE ANNUELLE	5,400,000
TAXE REQUETES SPECIFIQUES	pm
TAXE DE RECOURS	pm
TAXES FIXEES PAR LE PRESIDENT	15,000
TAXES RAPPORT	288,000
TAXES DE VENTE DE RAPPORTS	84,000
TOTAL GENERAL	11,787,000

Arrondi à :

11,787,000 EUR

<h2 style="margin: 0;">TITRE 3 - RESERVE</h2>

POSTE 3000 - Réserve pour déficit

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
850,000	1,355,000	1,112,383.88

Commentaire :

Ce poste a pour objectif de réaliser l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Evaluation des recettes :

Total des crédits de paiement	13,037,000 EUR
Total des recettes	12,187,000 EUR
	850,000 EUR

Réserve pour déficit

Total :

850,000 EUR

**TITRE 5 - RECETTES PROVENANT
DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE**

POSTE 5000 - Recettes provenant du fonctionnement administratif

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
12,000	12,000	39,539.33

Evaluation des recettes :

Recettes provenant de services rendus à titre onéreux et/ou de remboursements de frais engagés : 12,000 EUR

Total :

12,000 EUR

**TITRE 6 - CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES
COMMUNAUTAIRES : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE
SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX**

POSTE 6000 - Recettes provenant de la vente du Bulletin officiel

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
pm	15,000	15,456.00

Commentaire :

Contributions aux programmes communautaires, remboursement de dépenses, recettes de services fournis à titre onéreux.

Evaluation des recettes :

Produit de la vente du Bulletin Officiel de l'Office :

Pour mémoire

Total :

pm

TITRE 9 - RECETTES DIVERSES

POSTE 9100 - Intérêts sur compte

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
188,000	188,000	746,224.94

Commentaire :

Il s'agit de ressources provenant des intérêts sur compte.

Evaluation des recettes :

Intérêts : 15,000,000 EUR x 1.25% soit 187,500 EUR

Total : 188,000 EUR

POSTE 9200 - Dons et Legs

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
pm	pm	0.00

Evaluation des recettes :

Pour mémoire

Total : pm

POSTE 9300 - Programme 'Multi-bénéficiaires'

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
200,000	200,000	173,037.60

Commentaire :

Ce poste accueillera les contributions de la Communauté européenne aux différentes institutions communautaires pour la mise en place d'actions favorisant l'adhésion de certains pays à l'Union européenne. Dans le cas de l'Office, il s'agit de la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

Evaluation des recettes :

Ressources versées par la Communauté européenne pour le programme multi-bénéficiaires 200,000 EUR

Total :

200,000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 1 - PERSONNEL

TITRE 1 – PERSONNEL

CHAPITRE 11 - PERSONNEL EN ACTIVITE

POSTE 1100 - Dépenses liées au personnel en activité

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
5,000,000	4,900,000	4,432,906.02

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et conformément au tableau des effectifs exposé au point 4.1 de ce document, ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les traitements de base ;
- les allocations familiales (de foyer, d'enfant à charge et scolaire) ;
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation ;
- l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de l'ancienne catégorie C ;
- la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale ;
- les dépenses de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines ;
- les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives, de matériel de consommation médicale, d'achat de matériel et de mobilier spécial ;
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie ;
- la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle, d'accident et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière pour couvrir les dépenses en cas de non intervention de l'assurance ;
- le risque de chômage des agents temporaires ;
- les versements afin de constitution de droits à pension dans le pays d'origine ;
- l'allocation de naissance ;
- l'allocation de décès ;
- les frais de voyage ;
- l'indemnité de logement et/ou de transport ;
- l'indemnité de fonction ;
- le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation ;
- l'indemnité de licenciement ainsi que l'indemnité de résiliation du contrat ;
- les heures supplémentaires (des anciennes catégories C et D ainsi que par les agents locaux) ;
- la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants (crèches, garderies, etc.) ;
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement ;
- les frais de voyage ;
- les indemnités d'installation et de réinstallation ;

- les frais de déménagement ;
- les indemnités journalières dues en cas de mutation ;
- les incidences des coefficients correcteurs ;
- les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations décidées par le Conseil ;
- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'Etats membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée, notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques ;
- le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange ;
- les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

Evaluation des crédits :

1) Fonctionnaires et agents temporaires en activité	3,700,000 EUR
2) Autres agents	10,000 EUR
3) Infrastructure socio-médicale	35,000 EUR
4) Couverture maladie, accident, maladie professionnelle, pension	600,000 EUR
5) Allocations et indemnités diverses	40,000 EUR
6) Heures supplémentaires	5,000 EUR
7) Crèches et garderies	20,000 EUR
8) Echange de fonctionnaires et experts	40,000 EUR
9) Entrée/cessation de fonction/mutation	70,000 EUR
10) Coefficient correcteur	480,000 EUR

Total

5,000,000 EUR

Arrondi à :

5,000,000 EUR

CHAPITRE 12 - PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

POSTE 1200 - *Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel*

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
80,000	80,000	80,000.00

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, l'organisation des cours de langues, des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, des cours sur l'utilisation des méthodes modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires, ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

Evaluation des crédits :

Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel 80,000 EUR

Arrondi à :

80,000 EUR

CHAPITRE 13 - MISSIONS ET DEPLACEMENTS

POSTE 1300 - Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
210,000	210,000	197,622.87

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de l'Office ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès de l'Office.

Evaluation des crédits :

Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires 210,000 EUR

Arrondi à :

210,000 EUR

CHAPITRE 14 - PRESTATIONS D'APPOINT

POSTE 1400 - Personnel intérimaire, assistance technique et administrative

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
100,000	100,000	46,109.94

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses relatives :

- au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes, standardistes, etc. ;
- au personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

La suppression progressive des contrats auxiliaires nécessite le renforcement de ce poste

Evaluation des crédits :

1) Personnel intérimaire	100,000 EUR
2) Assistance technique administrative en support à différentes activités	pm

Arrondi à :

100,000 EUR

CHAPITRE 15 - SERVICE SOCIAL

POSTE 1500 - Secours extraordinaire, relations sociales entre le personnel autres interventions sociales

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
15,000	12,000	14,188.21

Commentaire :

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- des secours en espèce qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation particulièrement difficile (lorsqu'il est impossible de leur accorder un prêt ou une avance sur salaire vu leur situation financière) ;
- les animations socio-culturelles (consacrées aux aspects culturels, artistiques et sociaux) ;
- les subventions aux cercles sportifs et culturels ;
- les subventions aux cercles de famille (aide à l'intégration des familles des nouveaux fonctionnaires ou agents temporaires, comme par exemple des cours de langue, etc.) ;
- des subventions diverses ;
- les aides au personnel handicapé ;
- les aides familiales ;
- les dépenses d'accueil ; et,
- l'assistance juridique.

Evaluation des crédits :

1) Secours extraordinaire	pm EUR
2) Relations sociales entre le personnel	12,000 EUR
3) Autres interventions sociales	3,000 EUR

Total :

15,000 EUR

CHAPITRE 17 - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION

POSTE 1700 - Frais de réception et de représentation

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
17,000	17,000	9,402.27

Commentaire :

Ce crédit couvre le remboursement des frais que les agents habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de réception ou de représentation au nom de l'O.C.V.V. dans l'intérêt du service.

Evaluation des crédits :

Le crédit est estimé à

17,000 EUR

Total :

17,000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

TITRE 2- IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT
--

**CHAPITRE 20 - INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION
D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES**

POSTE 2000 - Dépenses afférentes aux immeubles

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
300,000	400,000	712,430.26

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les loyers et les charges de copropriété relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ainsi que la location de salles de conférences, de magasins, de locaux d'archives, de sanitaires, de cuisines, de garages et de parkings ;
- les primes des polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ;
- les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage ;
- les frais d'entretien, calculés d'après les contrats en cours (des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc.), les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achat de produits d'entretien, lavage, blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien ;
- l'achat de matériel et l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, rafraîchissement des locaux, revêtements de sol, menuiserie, maçonnerie, etc. ;
- les diverses dépenses relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires et agents équipiers de première intervention, les frais de contrôle légaux ;
- les frais d'achat, de location-achat de construction d'immeubles ainsi que les dépenses d'assistance technique liées à des travaux d'aménagement importants ;
- les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition ou à la construction d'immeubles ainsi que de conseils relatifs aux travaux d'aménagement ;
- les dépenses en matière d'immeubles telles les frais de gérance pour les immeubles à multi location, les frais d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de services d'utilité générale (taxes de voirie, enlèvement des ordures, etc.) et les frais accessoires.

Evaluation des crédits :

1) Loyers	20,000 EUR
2) Assurances	20,000 EUR
3) Eau, électricité, gaz et chauffage	60,000 EUR
4) Nettoyage et entretien	40,000 EUR
5) Aménagement des locaux	40,000 EUR
6) Sécurité et surveillance des immeubles	60,000 EUR
7) Acquisition de biens immobiliers	pm EUR
8) Construction d'immeubles	pm EUR
9) Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles	pm EUR
10) Autres dépenses afférentes aux immeubles	60,000 EUR

Total

300,000 EUR

Arrondi à :

300,000 EUR

CHAPITRE 21 - INFORMATIQUE

POSTE 2100 - Equipements, logiciels et services externes

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
350,000	400,000	520,817.00

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'achat, de location, de crédit bail, de maintenance de progiciels, de consommables divers informatiques et d'autres matériels informatiques. Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement et de réparations ;
- les frais de sociétés et de conseil en informatique pour des services tels que :
 - * la maintenance des équipements existants ;
 - * la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (étude de faisabilité, d'analyse, de programmation, de mise en œuvre, etc.) ;
 - * l'achat, la location et l'entretien d'ensemble de programme et de logiciels, etc. ;
- les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs système, personnel pour la saisie de données, etc.).

Evaluation des crédits :

1) Equipement de traitement de données	90,000 EUR
2) Licences de logiciels	100,000 EUR
3) Services externes	160,000 EUR
4) Autres	pm EUR
Total	350,000 EUR

Arrondi à :

350,000 EUR

CHAPITRE 22 - BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

POSTE 2200 - Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
100,000	220,000	202,665.13

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'achat, de renouvellement, de remplacement, de location occasionnelle ou de réparation et d'entretien d'équipements, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation tels que cabines, écouteurs pour installations d'interprétation simultanée ainsi que l'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments ;
- les frais d'achat, de location, d'entretien et de réparation de matériels, équipements et installations techniques tels télécopieurs, machines à photocopier, etc. ;
- les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc. ;
- les besoins en mobilier, aussi bien l'achat que le renouvellement, le remplacement, la location occasionnelle ou la réparation et d'entretien de celui-ci ;
- l'achat, le renouvellement, la location et l'entretien de matériel de transport pour l'Office pour les besoins de l'Office ainsi que les frais de fonctionnement : assurances, carburant, pièces de rechange et toutes factures de réparation ;
- des frais de taxis ou de location de voitures pour des déplacements dont l'urgence et/ou la particularité ne permettent pas l'utilisation d'un autre moyen de transport ;
- les acquisitions d'ouvrages spécialisés, d'annuaires, de répertoires, de dictionnaires, de documents et d'autres publications spécialisées non périodiques sous forme imprimée ou sur support électronique (CD-ROM). Il couvre également la mise à jour de volumes existants ;
- l'achat d'équipements et matériels spéciaux pour la bibliothèque (fichiers, rayonnages, présentoirs, meubles pour catalogues, lecteurs de microfiches, lecteurs de CD-ROM, etc.) de l'Office ;
- les frais d'abonnement à des journaux, périodiques spécifiques, quotidiens des Etats membres, journaux officiels, fiches parlementaires, statistiques commerciales étrangères, bulletins divers et d'autres publications spéciales ;
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

Evaluation des crédits :

1) Matériel et installations techniques	49,000 EUR
2) Mobilier	12,000 EUR
3) Matériel de transport	15,000 EUR
4) Dépenses de documentation et de bibliothèque	24,000 EUR

Total ***100,000 EUR***

Arrondi à :

100,000 EUR

CHAPITRE 23 - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

POSTE 2300 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
192,000	192,000	188,744.34

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, les frais d'impression à l'extérieur, les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction ;
- les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires ;
- les pertes de change encourues par l'Office dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change ;
- les dépenses des garanties bancaires (avals bancaires) auprès des tiers, afin de remplir des clauses contractuelles ;
- les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseil de l'Office. Il couvre aussi les dépenses encourues auprès de la Cour de Justice et auprès d'autres cours ;
- les dépenses à prendre en charge par l'Office au titre de dommages et intérêts, ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile ;
- les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances, économat et restaurants, etc.) ;
- les dépenses pour rafraîchissements et collations lors des réunions internes ;
- les frais de déménagement des services et la manutention générale du matériel, du mobilier et des fournitures de bureau à l'intérieur du bâtiment ;
- des paiements effectués par rapport aux prestations des services fournis à l'Office par des institutions ou organismes communautaires à l'Office, notamment l'interprétation pour les sessions du conseil d'administration.

Evaluation des crédits :

1) Papeterie et fournitures de bureau	39,000 EUR
2) Charges financières	26,000 EUR
3) Frais de contentieux	pm EUR
4) Dommages et intérêts	pm EUR
5) Autres dépenses de fonctionnement	26,000 EUR
6) Aide administrative fournie par la Commission (interprétation, calcul salaires, etc.)	101,000 EUR

Total **192,000 EUR**

Arrondi à : **192,000 EUR**

CHAPITRE 24 - AFFRANCHISSEMENT ET TELECOMMUNICATIONS

POSTE 2400 - Dépenses d'affranchissement et de télécommunications

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
100,000	100,000	96,081.96

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'affranchissement et de port, de la correspondance ordinaire, des rapports et des publications, les frais d'envoi des colis postaux et autres effectués par air, mer et terre ainsi que le courrier interne de l'Office ;
- les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires ;
- les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, y compris les câbles : achat, location, installation, maintenance, documentation, etc.

Evaluation des crédits :

1) Affranchissement de correspondance et frais de port	49,000 EUR
2) Abonnements et redevances	45,000 EUR
3) Achat et installation de matériel de télécommunication	6,000 EUR
Total	100,000 EUR

Arrondi à :

100,000 EUR

CHAPITRE 25 - REUNIONS ET CONVOCATIONS

POSTE 2500 - Dépenses de réunions et de convocations

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
300,000	300,000	311,322.64

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais de voyage, de séjour et d'approche des experts et autres, notamment des membres du Conseil d'administration, convoqués pour participer aux commissions et groupes d'études et de travail. Ce poste couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, y compris les frais de réception, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante ;
- les actions avec les pays concernés par l'élargissement de l'Union européenne ;
- les frais afférents à l'organisation de conférences, congrès, séminaires, foires, réunions, à l'exception des dépenses relatives à l'infrastructure existante et à la rémunération des interprètes de réunion ;
- les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes et/ou de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, en particulier le Centre de Traduction à Luxembourg.

Evaluation des crédits :

1) Réunions et convocations en général	286,000 EUR
2) Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions, etc.	14,000 EUR

Total **300,000 EUR**

Arrondi à : **300,000 EUR**

CHAPITRE 26 - AUDIT ET EVALUATIONS

POSTE 2600 - Audit et évaluations

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
145,000	220,000	115,400.00

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses liées à des audits, à des évaluations et à des conseils en gestion.

Evaluation des crédits :

1) Audit interne	90,000 EUR
2) Evaluations et conseils en management	10,000 EUR
3) Audit aux Offices d'examen	45,000 EUR

Total :

145,000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES

TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES

CHAPITRE 30 - INDEMNITES POUR LES ACTIVITES DES OFFICES D'EXAMEN

POSTE 3000 - Indemnités à verser aux organismes compétents agissant comme offices d'examen

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
5,200,000	5,200,000	5,200,000	5,200,000	4,995,295.87	3,928,005.46

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les indemnités à verser aux offices chargés de l'exécution de l'examen technique des variétés végétales par l'Office ;
- les indemnités à verser aux offices chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

Evaluation des crédits :

1) Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales

Nombre de demandes nécessitant un engagement sur une ou plusieurs années :	2,000
Coût moyen des examens :	2,600 EUR

Total engagements pluriannuels :	5,200,000 EUR
----------------------------------	---------------

2) Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales pm EUR

Total **5,200,000 EUR**

Arrondi à : 5,200,000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2009 restant à liquider	1,900,000	1,900,000				
Crédits 2009	5,200,000	2,680,000	2,000,000	1,170,000		
Crédits 2010	5,200,000	620,000	2,000,000	930,000	680,000	
Total	12,300,000	5,200,000	4,000,000	2,100,000	680,000	

CHAPITRE 31 - MAINTIEN DES COLLECTIONS DE REFERENCE

POSTE 3100 - Dépenses pour le maintien des collections de références des variétés auprès des offices d'examen

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
p.m.	p.m.	pm	pm	0.00	0.00

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, au sein des organismes compétents, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

Evaluation des crédits :

Ce crédit est estimé à

p.m.

Total :

p.m.

CHAPITRE 33 - EXAMEN DES DENOMINATIONS

POSTE 3300 - Dépenses pour l'examen des dénominations

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	pm	pm	pm	0.00	0.00

Commentaire :

Examen pour la proposition de dénomination variétale (article 54 paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 2100/94), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 2506/95.

CHAPITRE 34 - PUBLICATIONS ET TRADUCTIONS**POSTE 3400 - Publications officielles, générales et de vulgarisation
Prestations de traduction****Données chiffrées (Crédits dissociés) :**

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
200,000	200,000	250,000	248,000	233,362.54	184,419.72

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'édition du Bulletin officiel de l'Office et de publications à caractère officiel ;
- des frais d'édition d'autres publications de l'Office (les brochures et publications concernant la diffusion des connaissances techniques et économiques relatives aux activités de l'Office. Ce crédit peut également couvrir les publications issues de séminaires, symposium, etc.) ;
- les frais relatifs à des publications de vulgarisation et de promotion de l'Office pour en faire connaître les activités auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics concernés ;
- les prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires, les travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, et en particulier au Centre de traduction de Luxembourg.

Evaluation des crédits :

1) Publications officielles	50,000 EUR
2) Publications diverses	20,000 EUR
3) Prestations (du Centre) de traduction	130,000 EUR
Total	200,000 EUR

Arrondi à :

200,000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2009 restant à liquider						
Crédits 2009	250,000	100,000				
Crédits 2010	200,000	100,000	100,000			
Total	450,000	200,000	100,000			

**CHAPITRE 35 - ENQUETES, ETUDES, CONSULTATIONS
TECHNIQUES**

POSTE 3500 - Etudes techniques

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
300,000	200,000	300,000	200,000	0.00	347,590.34

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les frais relatifs à la mise en oeuvre d'études techniques spécialisées (études techniques, recherche et développement, etc.).

Evaluation des crédits :

Ce crédit a été estimé à

300,000 EUR

Total :

300,000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2009 restant à liquider	100,000	100,000				
Crédits 2009	300,000	100,000	100,000	100,000		
Crédits 2010	300,000		100,000	50,000	50,000	
Total	700,000	200,000	200,000	150,000	50,000	

CHAPITRE 36 - CONSEILLERS SPECIAUX

POSTE 3600 - Conseillers spéciaux

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
40,000	40,000	40,000	40,000	39,757.04	24,328.56

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, la rémunération, les frais de voyage et les frais de séjour des membres de la chambre de recours.

Evaluation des crédits :

- | | |
|--|------------|
| 1) Rémunération des membres de la chambre de recours | 37,000 EUR |
| 2) Travaux divers | 3,000 EUR |

Total :

40,000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2009 restant à liquider						
Crédits 2009	40,000	pm				
Crédits 2010	40,000	40,000				
Total	80,000	40,000				

CHAPITRE 37 - PROGRAMME 'MULTI-BENEFICIAIRES'

POSTE 3700 - Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2010		Crédits 2009		Exécution 2008	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
300,000	200,000	400,000	200,000	158,476.50	136,836.67

Commentaire :

La création de ce poste se justifie par la participation de l'Office au 'Programme multi-bénéficiaires' en faveur de certains pays lancé par la Communauté européenne. Ce poste accueillera les crédits destinés à favoriser la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

Evaluation des crédits :

Ce crédit a été estimé à

300,000 EUR

Total :

300,000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2010	2011	2012	2013	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2009 restant à liquider	pm					
Crédits 2009	400,000	50,000	pm			
Crédits 2010	300,000	150,000	150,000			
Total	700,000	200,000	150,000			

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE BUDGET 2010

Catégories et grades	Postes 2010		Postes 2009	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	1
AD 14	-	-	-	-
AD 13	1	1	1	1
AD 12	1	-	1	-
AD 11	-	1	-	1
AD 10	1	1	-	1
AD 9	-	-	1	-
AD 8	-	-	-	-
AD 7	-	-	-	-
AD 6	-	1	-	1
AD 5	-	-	-	-
TOTAL	3	5	3	5
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-
AST 9	4	2	4	2
AST 8	2	2	2	2
AST 7	2	4	2	4
AST 6	-	6	-	6
AST 5	-	5	-	5
AST 4	1	5	1	5
AST 3	-	3	-	3
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	2	-	2
TOTAL	9	29	9	29
TOTAL GENERAL	12	34	12	34